

Arthur Kramer

Contribution au séminaire d'Igor Moullier – Contribution au séminaire « Socio-histoire de l'État ». 2019-2020. ENS de Lyon.

Penser l'État qui protège Les néo-solidaristes

Introduction

Celui qui souhaite parler de la production importante autour de l'État Social entre les années 70 et 90 risque de se rendre compte de la proximité importante des différents auteurs qui traitent de la question. Une proximité thématique d'abord, puisque tous traitent de la même question, il est alors normal qu'ils se lisent entre les uns les autres et qu'ils partagent certains points de vue sur le sujet. Cependant, nous parlons ici aussi d'une proximité argumentative : c'est tout un lexique, des références, un intérêt pour une pensée précise de l'État Social (à savoir le solidarisme) que partagent ces auteurs. Enfin, une proximité sociale et personnelle puisque beaucoup de ces auteurs font partie des mêmes institutions, des mêmes mouvements politiques ou des mêmes clubs de réflexion. L'intérêt de ces auteurs pour le premier solidarisme et la nature de leur analyse de l'État Social m'a amené à appeler ce courant « néo-solidaristes » pour l'identifier et interroger sa cohérence. Les auteurs qui se rapprochent le plus selon moi de ce qualificatif seraient : Robert Castel, Jacques Donzelot, Pierre Birnbaum, Serge Paugam, François Ewald et Alain Supiot ; d'autres gravitent et se joignent aux interrogations de ces penseurs comme Michel Aglietta, Pierre Rosanvallon, François Dubet, Dominique Méda, Claude Lefort ou Christophe Rameaux.

L'inflation d'écrits sur l'État Social dans les années 70 et 90 ne répond pas aux modalités d'un phénomène de mode mais enjoint beaucoup plus à l'action politique et à la réforme. La production de réflexions est ici intrinsèquement liée au contexte politique, social et intellectuel de ces années. Les années 1970 voient les premières limites « mécaniques »¹ des États Sociaux nationaux face à la crise pétrolière et la *stagflation* qui revigorent la pensée néolibérale ; en France, malgré l'essor de la pensée autogestionnaire en 1968 et des nouveaux mouvements sociaux, la gauche se structure autour du Programme Commun entre les socialistes et les communistes et propose un horizon très étatiste au progrès social, ce qui est peu au goût de certains². Durant les années 1980 et surtout après le tournant de la rigueur de 1983, beaucoup de gens à gauche ont en tête les échecs et le renoncement à ce programme commun : leurs analyses essaient alors de comprendre pourquoi la gauche française est si attachée à l'institution étatique lorsqu'il s'agit de progrès social, contrairement à d'autres pays où ce sont les syndicats qui ont eu ce rôle. Enfin, beaucoup pensent que l'essor des nouvelles formes de pauvreté

¹ P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, Seuil, Paris, 1981

² Ce qui peut expliquer l'anti-communisme de certains et le glissement d'autres vers le libéralisme assumé. Cf. M. CHRISTOFFERSON, *Les Intellectuels contre la gauche: L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)*, Marseille, Agone, 2009 ; M. HAUCHECORNE, *La gauche américaine en France - La réception de John Rawls et des théories de la justice*, CNRS Editions, Paris, 2019

résultent d'une inadaptation et du besoin de transformation de l'État Social afin que celui-ci redevienne le « liant » entre les membres de la société. Par conséquent, la plupart de ces auteurs souhaitent être lus, aussi bien par les responsables politiques ou technocratiques que par un public éclairé qu'ils ciblent par leur intervention dans des formations politiques, syndicales ou médiatiques (CFDT, PSU puis PS, Cercle Jean Moulin, Fondation Saint-Simon, Revue Esprit, Commissariat au Plan...): ce ne sont pas des experts mais un mélange d'intellectuels spécifiques et d'intellectuels organiques avec un fort capital médiatique et militant (souvent au sein de la Deuxième Gauche) qui leur permet une certaine assise institutionnelle³ (beaucoup se retrouvent à l'EHESS). Ils privilégient pour la plupart la forme du livre ou de l'essai pour gagner en visibilité et intervenir directement dans le débat public. Souvent au cœur d'institutions proches ou dans l'État, les connaissances ou réflexions qu'ils finissent par produire peuvent informer sur l'état de l'État durant ces 20 ans. Paradoxalement, alors qu'ils ne visaient pas à attaquer l'État Social, mais parce qu'ils sont critiques de ses modes d'action pour mieux le réformer, ce courant a contribué à accompagner dans un horizon anti-totalitaire⁴ l'essor des politiques néolibérales contre l'État-Providence en France et la disqualification d'une partie de la gauche radicale au nom d'une troisième voie.

Cependant, ces personnes ne sont pas seulement des entrepreneurs médiatiques ou politiques semi-savants, comme ont pu le devenir les Nouveaux Philosophes⁵. En revenant sur l'histoire de l'État Social français et en important de nouvelles références (comme Rawls ou Esping-Andersen), ces auteurs ont produit des catégories d'analyse pertinentes pour comprendre l'action de celui-ci, avec toujours en tête le but de réformer celui avec lequel ils vivaient. Alors que dans le célèbre livre d'Esping-Andersen⁶, l'État Social français n'est jamais clairement classé dans la typologie que dresse l'auteur (il navigue entre les trois modèles, parfois libéral, parfois social-démocrate mais surtout corporatiste-conservateur), ces travaux remettent la France en première ligne dans l'invention de l'État Social contemporain, en premier lieu par la notion de service public⁷.

Un moment particulier pour l'État : les années 1970

La première chose qui peut être noté à propos de ces différents auteurs est leur engagement (en tout cas premier) à gauche. Dans les années 1970, être à gauche signifie souvent, même dans les milieux réformistes, « changer de vie » et s'opposer à un système

³ P. BOURDIEU, *Homo Academicus*, Editions de Minuit, p.130-145, 1984 ; G. SAPIRO, « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, 2009, p. 8-31. À noter que certains jouissent d'un authentique capital universitaire (A.Supiot, P.Birnbaum, S.Paugam...) mais celui-ci est souvent accompagné d'un engagement militant ou institutionnel qui les différencient souvent (l'engagement à l'OIT pour A.Supiot, la participation à la Fondation Saint-Simon pour d'autres...).

⁴ M. HAUCHECORNE, *La gauche américaine en France - La réception de John Rawls et des théories de la justice*, *op. cit.*, p.57-103

⁵ G. SAPIRO, « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *op. cit.* ; M. CHRISTOFFERSON, *Les Intellectuels contre la gauche: L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)*, *op. cit.*, p.124-133

⁶ G. ESPING-ANDERSEN, *Les trois mondes de l'État-providence: essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1999

⁷ A. SUPIOT, *Grandeur et misère de l'État social: Leçon inaugurale prononcée le jeudi 29 novembre 2012*, Paris, Fayard/Collège de France, 2013

construit nommé « société de consommation ». Cependant, la plupart de ces auteurs ne sont pas (ou plus lorsqu'ils écrivent) communistes et rejettent le modèle de l'URSS, jugé inhumain et bureaucratique. Or en France, le Parti Communiste est depuis des années une des principales forces d'opposition et rien ne peut se faire à gauche sans sa présence. Le Programme Commun écrit avec les socialistes, qui serait appliqué en cas de victoire, est souvent lu comme une application des principes communistes à la machine étatique française. Or, celle-ci commence à être très critiquée dans les années 1970 : sous la forme du paternalisme gaullien ou par l'encadrement des revendications sociales, l'État français semble hypertrophié (Paris centralise beaucoup d'institutions de commandements) et incapable de comprendre l'émergence de nouvelles luttes situées, où les acteurs sociaux organisés ont un meilleur point de vue que l'État (luttes locales, féministes...). Cette méfiance est aggravée par la *stagflation* de 1974 après les chocs pétroliers, où les modes d'action keynésiens qui engagent l'appareil étatique ne semblent avoir aucun effet et n'encadrent pas une partie de la population touchée (chômeurs). Les auteurs néo-solidaristes écrivent alors en ayant en tête que l'État social doit pouvoir déployer différemment son action.

Par conséquent, s'ils ont des souhaits pour la place légitime que doit prendre l'État Social, c'est qu'ils possèdent une idée sur la nature de l'État. Si certains -souvent proche de la Deuxième Gauche⁸- font preuve d'une certaine méfiance vis-à-vis de la nature politique de l'État car il ferait signe vers une domination de la société civile et ralentirait ses demandes de droits, la plupart des néo-solidaristes reconnaissent à l'État une fonction intégratrice. Avec l'avènement du marché auto-régulé et la fin des sociétés d'interconnaissances, c'est l'intervention de l'État Social qui a permis de donner une voix aux sans-voix⁹, d'assurer la dignité physique des plus pauvres¹⁰ voire de les doter de droits collectifs pour contester l'ordre social¹¹ selon les moments et les situations. De fait, une des références implicites ou explicites d'une grande partie de ces auteurs est Émile Durkheim. Si Pierre Bourdieu a été accusé d'avoir une approche « Néo-durkheimienne » dans son cours au Collège de France sur l'État, dans lequel il considère que l'État produit du légitime et façonne les catégories de perception de la réalité, les néo-solidaristes sont des néo-durkheimiens normatifs, puisqu'ils partagent au fond les conclusions du sociologue républicain plus que sa méthode. En effet, Durkheim voit dans l'État l'association organique qui peut contrecarrer l'anomie morale engendrée par la division du travail et la déterritorialisation des liens de pouvoir¹² : « c'est un groupe de fonctionnaires *sui generis*, au sein duquel s'élaborent des volitions et des représentations qui engagent la collectivité quoiqu'elles ne soient pas l'œuvre de la collectivité »¹³. De fait, l'État est perçu par ces auteurs comme un acteur, distinct de la société civile et dont il n'est pas une chambre d'écho, mais qui peut porter une vision légitime de celle-ci, ce qui peut conduire à des actions publiques d'intégrations successives.

⁸ Comme P. Rosanvallon ou C. Lefort.

⁹ P. ROSANVALLON, *La société des égaux*, Paris, Seuil, 2011, p.203-226

¹⁰ J. DONZELOT, *L'invention du social*, Paris, Seuil, 1976

¹¹ C. LEFORT, *Essais sur le politique (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seuil, 2014 ; A. SUPLOT, *Critique du droit du travail*, Paris., Presses universitaires de France, 2007, p.140-144

¹² É. DURKHEIM, *Leçons de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France Paris, 1990

¹³ *Ibid.*, p. 140

Beaucoup d'entre eux reviennent, voire embrassent, le passé solidariste de l'État social français. D'une part, il représente une réponse à l'extension du capitalisme qui diffère du marxisme tout en respectant, voire prolongeant, les idéaux émancipateurs du libéralisme politique ; d'autre part, le solidarisme correspond à une demande conjoncturelle de justification de l'action publique et à un « tournant moral de la pensée politique ou du politique »¹⁴, surtout dans ces cercles. Ce retour est souvent historique¹⁵, englobe une nébuleuse peu précise (allant d'un socialisme républicain durkheimien à aux cercles réformateurs d'élites modérées¹⁶) et s'intéresse beaucoup à la pensée du lien social qui sous-tend l'extension de l'État Social que forme les solidaristes. Cette idéologie quasi-officielle de la III^e République n'est pas lue comme un juste milieu mais un dépassement concret de l'opposition libéralisme-collectivisme : la solidarité est un principe juste, un principe qui permet de penser aussi bien scientifiquement¹⁷ que moralement l'égalité politique¹⁸ et permet de restaurer le lien communautaire perdu par un sentiment de justice accompli. Les néo-solidaristes dissèquent alors comment les solidaristes qui appartiennent à l'institution comme Duguit ont mené la bataille contre le puissant individualisme juridique français et ont pu définir juridiquement un espace d'intervention de l'État dans les relations sociales mêmes¹⁹ ; d'autres solidaristes, Bougeois ou Hauriou, ont traduit politiquement une pensée de l'interdépendance et de la dette sociale qui justifie la formation d'un service public alimenté par une fiscalité progressive, qui serait l'apport français au squelette de l'État-providence européen²⁰ ; enfin, les néo-solidaristes peuvent être attirés par une pensée qui associe à la fois l'ambition d'une justice sociale portée par l'État tout en intégrant associations, coopératives et syndicats-corporations comme acteurs essentiels de la politique sociale, portée par Gide ou Durkheim²¹. Globalement, les néo-solidaristes s'intéressent à l'État comme puissance instituante d'un lien organique concurrent au marché. Leur question est profondément normative : comment l'État social peut-il intervenir au mieux sur une réalité sociale injuste ?

Vouloir un État qui protège, différemment.

L'État Social possède l'immense avantage selon beaucoup de néo-solidaristes d'être l'institution qui a finalement été le plus puissant des régulateurs du capitalisme. Il est important de rappeler que les années 1970 voient l'émergence progressive et silencieuse d'un nouveau capitalisme, qui promet dans la dérèglementation et la libéralisation des marchés le retour des profits, *sive* de la croissance. Les néo-solidaristes essaient alors de trouver une réponse à cette

¹⁴ M. HAUCHECORNE, *La gauche américaine en France - La réception de John Rawls et des théories de la justice*, op. cit., p. 294

¹⁵ P. ROSANVALLON, *La société des égaux*, op. cit. ; J. DONZELOT, *L'invention du social*, op. cit. ; A. SUPLOT, *Critique du droit du travail*, op. cit. ; R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995

¹⁶ C. TOPALOV (DIR.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, EHESS, Paris, 1999

¹⁷ *Id.*

¹⁸ P. ROSANVALLON, *La société des égaux*, op. cit.

¹⁹ J. DONZELOT, *L'invention du social*, op. cit.

²⁰ A. SUPLOT, *Grandeur et misère de l'État social: Leçon inaugurale prononcée le jeudi 29 novembre 2012*, op. cit.

²¹ C. TOPALOV (DIR.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, op. cit. ; P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, op. cit.

crise structurelle en voulant éviter le « social-étatisme »²² et en cherchant du côté de la genèse de l'État Social français. Celui-ci est évidemment interventionniste, mais toute intervention n'est pas centralisation et ce sont les actions sociales non-bureaucratiques qui intéressent ces auteurs. En effet, l'État Social du début du XX^e est avant tout un garant de « libertés collectives », en particulier juridiques²³ : la définition française du droit public et de l'institution peut doter les associations et à des organismes (services publics, associations, corporations) du pouvoir et de la légitimité d'intervenir dans la sphère privée, farouchement défendue par le Code Civil au XIX^e. Contrairement aux pays nordiques ou germaniques, où l'État Social s'est construit en mobilisant des ressources sociales essentiellement ouvrières et syndicales²⁴, ce sont les élites solidaristes qui ont jeté les premières bases d'une institution protectrice en France.

Dans un pays extrêmement libéral en ce qui concerne le droit de propriété²⁵ et l'intervention sur les marchés, les solidaristes ont imaginé pouvoir solidifier des structures parallèles par le droit et l'organisation d'une économie sociologisée (corporations, coopératives de consommateurs...). L'État protège donc non en devenant un acteur économique mais en essayant de doter le citoyen de droits ou d'organisations dans lesquels il peut s'insérer et compenser ainsi la domination subie dans le domaine économique²⁶. Il faut lutter contre les dégâts du marché non en s'attaquant aux structures de production même mais en réduisant la situation d'impuissance du travailleur par le rapprochement entre une *fictio juris* qui sauvegarde la dignité humaine et la situation sociale de l'intéressé grâce au droit et surtout par l'intégration dans un groupe.

Protéger, c'est intégrer à l'intérieur d'une institution capable de former sa propre morale²⁷ et la constitution de cette dernière est transparente et accessible au sein d'une société démocratique²⁸. L'État Social crée alors une nouvelle forme de solidarité plus légitime d'une part parce qu'elle repose sur la transparence de ses principes et leurs possibles remises en question par les organes internes tels les syndicats comme le pouvoir politique ; d'autre part car cette solidarité correspond davantage aux interdépendances engendrées par la société industrielle et permet de rembourser une « dette sociale »²⁹. D'où découle la notion « d'État-stratège »³⁰ que certains ont promu dans des sphères plus dirigeantes : l'État peut intervenir puisqu'il est une des rares institutions à percevoir la société dans sa complexité. Cependant, cette conscience du tout social est liée en partie à un contrôle paternaliste ou dirigiste de nombreuses sphères sociales. L'État doit alors organiser la protection des citoyens ou la redistribution des richesses sans agir dans son intérêt, à savoir maintenir sa domination sur les différents groupes sociaux qui ont la possibilité de s'auto-organiser. Cette réflexion ressemble beaucoup à certaines pensées autogestionnaires de la Deuxième gauche ou au principe de

²² P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, op. cit.

²³ A. SUPIOT, *Critique du droit du travail*, op. cit.

²⁴ W. KORPI, « Un État-providence contesté et fragmenté. Le développement de la citoyenneté sociale en France. Comparaisons avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et la Suède », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 4, 1995, p. 632-667

²⁵ T. PIKETTY, *Capital et idéologie*, s. l., Le Seuil, 2019

²⁶ J. DONZELOT, *L'invention du social*, op. cit.

²⁷ É. DURKHEIM, *Leçons de sociologie*, op. cit.

²⁸ *Id.*

²⁹ P. ROSANVALLON, *La société des égaux*, op. cit.

³⁰ P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, op. cit.

subsidiarité dans l'ordo-libéralisme allemand, ce qui explique parfois des rapprochements entre ces différents groupes de pensées dans les années 80 (à l'EHESS ou la Fondation Saint-Simon par exemple).

L'État social des néo-solidaristes se caractérise par l'instauration d'une citoyenneté sociale qui doit justifier la redistribution juste des richesses et la transformation de la gestion de la vie économique en vie politique. Si certains se concentrent sur la formation du droit public ou du droit du travail comme A.Supiot, P.Birnbaum ou J.Donzelot, c'est pour comprendre comment les règles formelles édictées par l'État ou la communauté changent profondément le rapport avec la servitude économique ; d'autres s'intéressent à la formation de groupes et des règles qui les caractérisent avec l'aide de l'État Social au sein de la vie économique comme P.Rosanvallon ou R.Castel ; enfin, il y en a qui s'intéressent à ce qui motive cette action sociale que cela soit la situation économique de certains citoyens que le sentiment d'injustice comme F.Dubet ou S.Paugam.

Ces néo-solidaristes n'ont pas de théorie fédératrice et n'ont pas la forme d'une vraie école de pensée. Cette poignée d'universitaires, qui se sont fréquentées entre eux et se sont lus, a produit un savoir inquiet de l'avenir de l'État Social après les années 1970 tout en rejetant la tradition marxiste. Leur cohérence est postérieure et ne se recoupe pas exactement. Cependant, leurs projets ou analyses ont une structure intellectuelle commune. Deux références communes se retrouvent souvent. Durkheim est le premier, comme expliqué plus tôt. Le deuxième est Karl Polanyi. La référence à l'économiste hongrois est présente chez nombreux néo-solidaristes, ne serait-ce qu'en mention : elle est signifiante d'une volonté de réencastrer l'économie dans une logique républicaine (par les règles de droit) ou sociale-démocrate (par les syndicats) ; de plus, K.Polanyi est le représentant d'un socialisme démocratique et intellectuel qui semble toujours perdant dans l'histoire face à un communisme plus dirigiste et moins nuancé. Si une partie de leur production a beaucoup perdu de sa valeur scientifique, les nombreux essais, événements intellectuels ou débats publics qu'ils ont alimenté entre les années 70 et 90 font partie de l'atmosphère intellectuelle de cette période. Les néo-solidaristes nous renseignent sur de nouvelles manières de penser le rôle de l'État Social en revenant sur le passé français de celui-ci.

Robert Castel, le néo-solidariste exemplaire ?

Pour appuyer notre propos, il nous semble important s'intéresser à l'œuvre de Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*. Ici, Robert Castel essaye de montrer que le salariat est une catégorie juridique, sociologique et économique construite par l'État Social pour intégrer la plupart des membres souffrants de la société. Il reprend à son compte la notion de M.Aglietta de « société salariale »³¹ pour expliquer l'instauration d'un régime général de société qui a pu sauvegarder vie et dignité pour une grande partie des travailleurs à partir du XX^e siècle. Il est alors important de rappeler le contexte : 1995 est l'année d'élection de Jacques Chirac autour du thème de la « fracture sociale » ; elle est aussi l'année de la division de la gauche autour de la réforme de la Sécurité Sociale associée au plan Juppé, symptomatique des

³¹ M. AGLIETTA et A. BRENDER, *Les métamorphoses de la société salariale: la France en projet*, s. l., Calmann-Lévy, 1984

transformations de la société salariale. Robert Castel ne prendra pas parti dans cette querelle, il incarne même une sorte de synthèse entre les deux positions. Ancien membre du PCF qui se rapproche par la suite des positions de la deuxième gauche, Robert Castel prône ouvertement certaines réformes à la fin du livre (telle la réduction du temps de travail ou le développement du droit du travail) tout à fait cohérentes avec ses choix épistémologiques et proches de celles d'autres néo-solidaristes.

Les métamorphoses de la question sociale est un livre-somme immense, complet, qui tranche par le dynamisme de ses questionnements et de la rigueur des références. Robert Castel choisit de dessiner un panorama érudit pour soutenir son propos

La méthode que choisit l'auteur fait appel aux deux auteurs cités précédemment : Emile Durkheim et Karl Polanyi. Du premier, Robert Castel tire sa principale question : « qu'est ce qui fait que la société tient ? ». En effet, Castel emprunte une méthode historique pour étudier les transformations du lien social à l'œuvre dans le travail, dans la pauvreté et l'exclusion. Mais au lieu de considérer que la division du travail industriel entraîne forcément l'anomie, Castel propose une proposition forte : l'absence de lien formel (juridique, économique, social, etc...) est une forme de lien qui fait partie d'un système. Cette proposition de lecture sociale se révèle très puissante pour pouvoir alors, à la manière de Polanyi, définir un procès institutionnalisé du travail et de la division sociale. Castel forge avec des matériaux historiques un propos sociologique, voire anthropologique, qui s'intéresse à l'organisation fonctionnelle et au régime de mentalités qui entoure le travail. Dans la *Grande Transformation*, Polanyi montre l'intégration de certains biens dans la sphère du marché et s'intéresse aux régimes de circulation de l'argent pour comprendre l'avènement du marché auto-régulé, Castel s'intéresse quant à lui à tout ce qui a pu constituer la société salariale du XXème siècle.

Le travail de l'auteur n'est pas celui en effet d'un historien, mais bien d'un sociologue qui souhaite comprendre les mutations des années 90 et la dislocation du régime salarial. De fait, la construction du livre est opposée à l'ordre de sa conception : c'est la réflexion actuelle de Castel sur le délitement de la société salariale fordiste qui le pousse à s'interroger sur les différents régimes du travail précédents, ce qui correspond aux types de livres-essais que publiaient les néo-solidaristes.

Le livre se découpe alors en trois parties : la première s'intéresse à la place du travail dans une société médiévale définie par une structure sociale rigide et pose un regard quasi-anthropologique sur le statut du travail, sur les périphéries du monde laborieux mais surtout sur les différentes mutations qui annoncent la seconde partie ; celle-ci se concentre sur la redéfinition du travail durant le XIXème siècle, les sociétés occidentales (et surtout française) rentrent dans un régime de modernité où le travail est organisé comme le moyen de se faire une place ici-bas mais dont toutes les conséquences ne sont pas mesurées à leur juste mesure ; la troisième partie s'intéresse principalement au statut salarial et la société qu'il contribue à forger, Castel s'interroge alors sur les structures de cette configuration et leur mutation à partir des années 1970-1980.

C'est la deuxième partie qui nous intéresse puisqu'elle se consacre à la question sociale telle qu'elle est un peu plus connue : l'avènement de la société industrielle et de ses « classes dangereuses » au XIXème siècle puis aux acquis sociaux du XXème siècle. Nommée « Du

contrat au statut », la seconde moitié du livre s'intéresse à la montée du salariat en tant que lien social définissant les acteurs au sein de la société.

Le chapitre cinq s'ouvre sur la société libérale du début du XIX^{ème} siècle : l'objectif de Castel est de présenter la cohérence de la solution libérale et son articulation en une économie morale. Il reprend alors les analyses hygiénistes de l'époque de Buret (socialiste) à Louis-Napoléon Bonaparte en passant par Hugo : le paupérisme semble être la maladie infantile de l'industrie et massifie la condition vile du peuple. Castel explique que la proto-industrie reste dominante, mais l'industrie moderne qui se concentre autour des villes devient plus importante grâce au poids grandissant des élites bourgeoises. L'industrie rurale garderait un ancrage familial qui ferait office de protection sociale ; face à elle, le modèle dit « manchesterien » urbain crée des fourmilières bruyantes capables d'exploser à tout moment. Castel place le paupérisme non à la marge de la société industrielle mais bien en son cœur : contrairement au vagabond, l'ouvrier participe à la richesse de la nation. Par conséquent, Castel porte son attention sur la réponse des élites. Il analyse chaque forme du paternalisme bourgeois de l'époque, allant des bureaux de bienfaisance à la charité légale anglaise³², puis revient sur le choix de l'Etat de ne pas se mêler de ces questions. Du Directoire aux discours d'Adolphe Tiers, il analyse la vision libérale du droit, de la société et des relations entre individus : les lois sont distinctes des mœurs, qui sont vues comme des lois sociales tacites. Les bourgeois ont une haute idée des « *obligations morales* »³³, publiques, qui peuvent faire office de politique sociale. La bienfaisance est une nouvelle tutelle mais qui est perçue comme moins arbitraire que les lois de l'Ancien Régime. Beaucoup de conservateurs, de libéraux ou de socialistes (français) ont la sensation que la Révolution a laissé un vide dangereux entre les individus : chacun y donne alors sa réponse qui redéfinit un lien social par l'Etat, la nation, l'armée (les Bonaparte), l'effort, la bienfaisance et la raison (libéraux comme Guizot) ou l'association, la fraternité et l'égalité sociale (socialistes). Castel s'intéresse bien plus aux libéraux, dominants dans les élites de l'époque, surtout ceux qui gravitent autour de la Société Morale Chrétienne comme Guizot ou Le Play. Ce qu'ils proposent ressemble souvent à un paternalisme organisé par des ingénieurs sociaux, qui utilisent des méthodes agissant sur la situation matérielle concrète des plus pauvres : cette signification liée au terme de social connaîtra une grande postérité. Ce qu'ils proposent dépend avant tout de la bonne volonté et des bonnes mœurs des patrons.

Castel étudie les trois stratégies de moralisation : compter sur la vertu d'un riche bienfaiteur qui aide au relèvement moral de l'ouvrier mais avec un droit de regard de l'Etat pour s'assurer de la pertinence de l'aide ; le développement d'institutions assurantielles comme les caisses d'épargne ou les sociétés de secours mutuel qui ne doivent pas être rendues obligatoires car le choix de cotiser responsabilise l'ouvrier ; le patronage industriel, qui se retrouve dans les exemples connus du Creusot ou à Montceau-les-Mines. Cette dernière solution renvoie à une logique de territorialisation qui rappelle les liens communautaires d'Ancien Régime. Le contrôle de la mobilité ouvrière est accompagné par l'Etat qui met en place le livret ouvrier. Ainsi, l'avancée du libéralisme économique et de la rationalité industrielle est défendue essentiellement par des considérations morales qui cachent un véritable racisme anti-ouvrier et les difficultés objectives de la division du travail. Il y aurait

³² La charité légale est la hantise en France de nombreuses élites, considérée comme trop interventionniste.

³³ R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, op. cit., p. 235

chez les élites françaises du XIX^{ème} siècle une incapacité de concevoir l'existence même de la question sociale, réduite à une question morale, dont la réponse par la tutelle n'impose qu'un « social de substitution »³⁴. Castel conclut qu'il est alors normal que face à une position qui s'enfoncé dans le déni de l'autre, les ouvriers prônent une organisation propre et une défense symbolique de leur statut, qu'il s'agit de promouvoir.

Le sixième chapitre est consacré au développement de l'Etat social, qu'il voit comme un tiers au sein de la lutte des classes. Cet espace de médiations ne désactive pas la conflictualité sociale, mais il permet à celle-ci de s'inscrire dans une logique de négociation pour maintenir la paix sociale. Castel s'intéresse aux tâtonnements de l'Etat à propos de la question sociale jusqu'à la fin de la III^{ème} République. Le contexte d'après-1848 modifie la donne sur le plan politique et social : même si ça n'a duré que plusieurs semaines, le peuple a obtenu une victoire symbolique en imposant pour quelque temps un droit au travail qui concurrence le droit à la propriété. Derrière le droit au travail, les élites ont vu la possibilité d'un droit sur leur propriété. Au début de la III^{ème} République, la question de l'implication de l'Etat dans la question sociale est immédiatement posée.

Selon Castel, la réponse qui fait naître l'Etat social en France vient du solidarisme, porté par Léon Bourgeois ou Durkheim. Ces derniers s'opposent à l'anomie entraîné par le marché du travail sans régulation. Il faut en réaction affirmer l'interdépendance des parties dans leur rapport au tout et la République peut la sublimer par des pratiques de solidarités. En effet, Durkheim rejette toute solidarité mécanique – nom pour la sociabilité primaire qu'activait l'Ancien Régime -, pour une solidarité organique qui correspond au régime d'interdépendance de la société industrielle. Cette dernière ne peut reposer que sur l'accord contractuel car « tout n'est pas contractuel dans le contrat »³⁵ : il repose sur l'appartenance à un groupe, sur des conventions, sur une conjoncture. La solidarité ne doit pas être laissé au hasard et à l'arbitraire, c'est pour cela que les solidaristes font de l'Etat le garant du contrat de justice collective. Castel critique alors ardemment et rigoureusement l'appellation d'Etat-providence qui ne rend pas assez compte du rôle de tiers qu'il joue dans la lutte sociale et qui provient des ennemis de l'intervention de l'Etat. Il souligne que c'est surtout par son absence que l'Etat brille dans toute l'Europe en ce qui concerne la question sociale à la fin du XIX^{ème} siècle. Néanmoins, une première forme d'Etat sociale se développe en France jusqu'aux années 1930. Cela commence par la loi pour les vieillards indigents en 1905 puis des lois sur les familles nombreuses pauvres en 1913 : ces lois s'inscrivent toujours dans une logique d'handicapologie, vue précédemment, qui ne s'occupe que des exclus les plus visibles. En plus de reprendre les logiques social-assistanciennes précédentes, leur application reprend les mêmes motifs : l'indigent doit prouver qu'il est un bénéficiaire potentiel et doit présenter des stigmates rationalisés et administratifs. La question sociale recouvre aussi la pauvreté ouvrière : l'opposition se dessine sur les solutions, « élargir l'assistance » ou « imposer l'assurance »³⁶. Les élites bourgeoises se méfient des mutuelles ouvrières qui encouragent la subversion et proposent un type de solidarité qui les excluent.

³⁴ *Ibid.*, p. 269

³⁵ *Ibid.*, p. 278

³⁶ *Ibid.*, p. 288

Castel s'intéresse alors à l'assurance non comme technique, mais comme un droit qui recouvre une situation sociale, conception qui gagne en puissance depuis les retraites ouvrières de 1894. Le droit social prend en compte la sociabilisation des intérêts, puisque le risque est couvert par le fait qu'il appartienne à un groupe. Ainsi, il propose l'idée de l'assurance comme redéfinition de la propriété : si la sécurité venait avec la propriété, le droit social associe la sécurité à un statut au sein de la société (ayant-droit, citoyen, ouvrier salarié etc...). Castel met en avant le concept de propriété sociale qui serait une propriété de transfert, concept particulièrement opérant dans le cadre des services publics. En reprenant les thèses de P.Brousse, socialiste possibiliste, que cela soit l'éducation, les allocations ou les retraites, il y aurait un « patrimoine personnellement attribuable qui ne soit pas privé »³⁷. La propriété de transfert, magnifiée par la technologie assurantielle, repose alors sur le transfert des revenus salariés et la redistribution des richesses. L'Etat social se présente alors comme le garant universel et légitime de la propriété de transfert face au rejet bourgeois de ce type de propriété. Cette solution réinstaura les ouvriers exclus au cœur de la société même puisque leur statut (le salariat) définit la dynamique de socialisation des revenus. L'assurance et le service public régulent les relations entre quatre acteurs : les travailleurs, les employeurs, les propriétaires et les agents de l'Etat. Chaque forme européenne de l'Etat social dépend du rapport de force au sein de ces quatre groupes selon Castel. Cependant, la solution de l'Etat social lie le destin de la question sociale à la mutation de la société salariale.

De fait, l'ouvrage frappe par sa cohérence épistémologique et idéologique. Castel ne cache pas sa franche sympathie envers les solidaristes et son attachement à l'Etat social et l'exprime plus clairement que d'autres auteurs qui peuvent parfois se revendiquer comme libéraux ou comme socialistes.

Plus que le chercheur, c'est l'intellectuel de gauche qui parle parfois, ce qui correspond au rôle public que s'imaginaient les néo-solidaristes, médecins porteurs d'une réponse intellectuelle aux douleurs de l'Etat Social. Cependant, si on retrace les effets de cette famille intellectuelle, on retient surtout que leur remise en question de l'Etat Social, même au nom de sa reconstruction, participe à l'offensive massive contre celui-ci par les néo-libéraux conservateurs.³⁸ Le changement de paradigme et de régime étatique entraîné par ces derniers a finalement contribué à rendre les propos et les productions de certains néo-solidaristes plutôt obsolètes.

³⁷ *Ibid.*, p. 310

³⁸ M. CHRISTOFFERSON, *Les Intellectuels contre la gauche: L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)*, op. cit.